Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260409-DCM_2026_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 Délibération n° 2026-35

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-six**, le **neuf avril** à **vingt heures,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **trois avril**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Pascal KERBOUL ; Odette CASTEL ; Patrick ROUDAUT ; Emanuelle LE ROUX ; Yannick GUILLERM ; Emilie LE JEUNE ; Jean-Noël LE MENN ; Gilles PICHARD ; Xavier PENNORS ; Cécile GOUEZ ; Fabienne LEPOITTEVIN ; Gérard MAREC ; Jacques CARRIO ; Christophe PELLEN ; Marie LE DU ; Mélanie HERAUD ; Céline ROUE ; Audrey LE GUEN ; Florian BUZARE ; Géraldine LE REST ; Maxime DROFF ; Marie-Hélène JESTIN ; Carole ULVE

Présents	23
Votants	**23**
Pour	**23**
Contre	
Abstentions	

Secrétaire de séance : Emilie LE JEUNE

Constitution commissions communales

Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, il propose de créer six commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

1 - Commission Finances, Ressources humaines et Culture ;
2 - Commission Travaux ;
3 - Commission Vie scolaire, Enfance – Jeunesse et Communication ;
4 - Commission Vie associative, Patrimoine et Bâtiments ;
5 - Commission Aménagement, Environnement, Commerces et Proximité ;
6 - Commission Cohésion sociale

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260409-DCM_2026_35-DE

Il propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 8 membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **ADOPTE** la liste des commissions municipales ;
- ✓ **DIT** que les commissions municipales comporteront au maximum 8 membres en sus de Monsieur le Maire, membre de droit ;
- ✓ **DÉSIGNE**, après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, au sein des commissions suivantes :

1 - Commission Finances, Personnel communal, Culture :

Président	Pascal KERBOUL
Membres	Odette CASTEL, Cécile GOUEZ, Christophe PELLEN, Maxime DROFF, Audrey LE GUEN, Marie LE DU, Patrick ROUDAUT, Carole ULVE

2 - Commission Travaux :

Président	Pascal KERBOUL
Membres	Patrick ROUDAUT, Christophe PELLEN, Florian BUZARE, Jacques CARRIO, Cécile GOUEZ, Jean-Noël LE MENN, Gérard MAREC, Marie-Hélène JESTIN

3 – Commission Vie scolaire Enfance, Jeunesse, Communication :

Président	Pascal KERBOUL
Membres	Emmanuelle LE ROUX, Audrey LE GUEN, Céline ROUE, Géraldine LE REST, Mélanie HERAUD, Maxime DROFF, Emilie LE JEUNE, Carole ULVE

4 - Commission Vie associative, Patrimoine, Bâtiments :

Président	Pascal KERBOUL
Membres	Yannick GUILLERM, Gérard MAREC, Gilles PICHARD, Géraldine LE REST, Xavier PENNORS, Florian BUZARE, Jacques CARRIO, Marie-Hélène JESTIN

5 – Commission Aménagement, Environnement, Commerces et Proximité :

Président	Pascal KERBOUL
Membres	Jean-Noël LE MENN, Cécile GOUEZ, Audrey LE GUEN, Fabienne LEPOTTEVIN, Marie LE DU, Xavier PENNORS, Florian BUZARE, Carole ULVE

6 – Commission Cohésion sociale :

Président	Pascal KERBOUL
Membres	Emilie LE JEUNE, Jacques CARRIO, Céline ROUE, Gilles PICHARD, Cécile GOUEZ, Mélanie HERAUD, Marie LE DU, Marie-Hélène JESTIN

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260409-DCM_2026_35-DE

Pour extrait conforme au registre

Le FOLGOËT, le 10 avril 2026

La secrétaire de séance, Emilie LE JEUNE	Le Maire, Pascal KERBOUL
	MAIRIE DE LE FOLGOET (Finistère)

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.